



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 65711

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie de lui préciser l'état actuel du maintien des cabines téléphoniques de proximité à propos desquelles, France Télécom indiquait, en réponse à sa question écrite n° 25500 du 22 février 1999, qu'il y aurait toujours une cabine téléphonique proche avec un parc de 225 000 cabines sur l'ensemble du territoire. Puisque la réglementation prévoit, dans les communes de moins de 2 000 habitants ainsi que dans les zones de redynamisation urbaine que France Télécom ne peut pas supprimer de cabines publiques existant au 1er janvier 1997, sans l'accord du maire de la commune, il lui demande le bilan de ces engagements.

Texte de la réponse

Le parc de cabines téléphoniques de France Télécom s'élevait à environ 224 800 à la mi-juillet 2001, tous types de cabines confondus. Ce parc accuse une légère baisse par rapport au maximum enregistré en 1999 (245 300 cabines) mais reste conforme aux indications figurant dans la réponse adressée précédemment à l'honorable parlementaire. La couverture du territoire par des cabines téléphoniques est conforme au décret n° 96-1225 du 27 décembre 1996 portant approbation du cahier des charges de France Télécom qui prévoit au moins une cabine pour les communes de moins de 1 000 habitants une cabine supplémentaire par tranche de 1 500 habitants et au-delà. Avec 65 000 cabines installées pour 45 000 prévues, France Télécom respecte largement ses obligations.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65711

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5132

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1140